

ATTENTION! Travail à chaud en cours Prenez garde au feu!

En cas d'urgence

Appelez au _____

Avertissement ! Évitez le travail à chaud en ayant recours à une solution alternative, si possible.

DIRECTIVES

- Vérifier et appliquer les mesures préventives inscrites au verso.
- Compléter et afficher ce permis sur les lieux de travail.

PLANIFICATION

Nom de l'entrepreneur : _____

Date des travaux :

Heure de début :

Heure de fin :

Échéance du permis (maximum 24 h)

Date :

Heure :

Lieu des travaux : _____

Description des travaux : _____

Conditions particulières : _____

APPROBATION

J'atteste que les lieux de travail ont été examinés et que les mesures préventives au verso ont été prises afin de prévenir les incendies.
Le travail est autorisé par (émetteur du permis) :

EXÉCUTION DES TRAVAUX

Nom de l'exécutant des travaux :

Nom du surveillant :

CONTRÔLE FINAL

Le travail est complété.

Les lieux de travail ont été surveillés **de façon continue au moins 1 heure** après l'achèvement des travaux.

Les lieux de travail ont été, par la suite, surveillés périodiquement pendant un minimum de 4 heures (incluant la surveillance continue). La durée peut augmenter selon l'évaluation des risques.

Signature de l'émetteur du permis

Permis de travail à chaud

AVANT LE TRAVAIL	OUI	NON	N/A
Inspecter le matériel de travail et s'assurer qu'il est en bon état (ex. : tuyaux, connecteurs, dispositifs anti-retour de flamme/gaz, porte électrode, câblage électrique, bouteilles de gaz, etc.).			
Balayer le plancher pour en enlever les poussières et les résidus. Tout liquide inflammable ou combustible doit être nettoyé (graisse, huile).			
Enlever les matières combustibles ou inflammables dans un rayon de 15 m (50 pi).			
Protéger les matières combustibles ou inflammables ne pouvant être déplacées, par des bâches ignifuges ou des écrans protecteurs résistants au feu.			
Arroser le plancher en matériaux combustibles ou le couvrir de sable humide ou le recouvrir de matériels ignifuges (bâches, panneaux, etc.).			
Protéger les travailleurs contre le risque de choc électrique lorsque le plancher est mouillé.			
Contrôler les émissions par une ventilation locale ou générale adéquate.			
Colmater au moyen d'un matériau à l'épreuve du feu, les ouvertures ou les fissures du plancher et des murs ainsi que les espaces sous les portes susceptibles de laisser passer des projections.			
Recouvrir et protéger les conduits de ventilation, et arrêter les convoyeurs susceptibles de transporter des étincelles jusqu'à des matériaux combustibles éloignés.			
S'assurer que l'atmosphère n'est pas explosive (ex. : présence de vapeurs ou de poussières combustibles).			
Autres mesures requises, précisez : _____ _____ _____			

PENDANT LE TRAVAIL	OUI	NON	N/A
S'assurer que les travailleurs portent les équipements de protection individuelle requis, selon l'évaluation des risques.			
S'assurer de la présence d'un surveillant d'incendie durant les travaux, incluant les pauses et les repas.			
S'assurer que le surveillant d'incendie dispose du matériel d'extinction (extincteur de type ABC, boyaux, etc.) à proximité de l'aire de travail.			
S'assurer d'une surveillance dans les aires voisines, supérieures ou inférieures.			

APRÈS LE TRAVAIL	OUI	NON	N/A
Procéder à une inspection minutieuse des lieux de travail, des locaux adjacents et des environs pouvant être concernés par la projection d'étincelles ou par le transfert de chaleur.			
Nettoyer les lieux et ranger le matériel utilisé.			
Maintenir une surveillance continue des lieux de travail pendant au moins 1 heure après l'achèvement des travaux. La durée peut augmenter dépendamment de l'évaluation des risques.			
Effectuer la surveillance des lieux de travail, périodiquement pendant un minimum de 4 heures (incluant la surveillance continue) après l'achèvement des travaux. La durée peut augmenter dépendamment de l'évaluation des risques.			

Pour limiter les risques d'incendie et d'explosion, il est important de mettre en œuvre des mesures de prévention avant, pendant et après les travaux.

Cet exemple de permis de travail à chaud vous est fourni à titre d'information seulement, cette liste n'est pas exhaustive.